

<http://www.snalc.org/snalc2015/spip.php?article1381>



ÉCOLES ORPHELINES : QUAND L'ÉTAT NE DONNE PAS PLUS À CEUX QUI ONT MOINS



- Carrière - 1er degré - 2019/2020 -
Publication date: dimanche 10 novembre 2019

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

ÉCOLES ORPHELINES : QUAND L'ÉTAT NE DONNE PAS PLUS À CEUX QUI ONT MOINS



Article paru dans la [Quinzaine universitaire n°1434](#), novembre 2019

Par Ange MARTINEZ, élu SNALC en CAPD académie de Nice

Les mesures se sont succédé sans interruption depuis 1981 et la création des zones d'éducation prioritaire destinées à réduire l'écart entre les élèves issus de milieux défavorisés et ceux ayant plus de chance socialement parlant.

Pour aider les écoles des quartiers défavorisés, l'État a usé de la classification des dites écoles en réseaux d'éducation prioritaire comme palliatif d'indicateurs sociaux en berne. Mais à cette fin, encore faut-il bien cibler les écoles en ayant le plus besoin. Or c'est loin d'être toujours le cas. Car si le but affiché était de casser les déterminismes sociaux ou plutôt de donner plus à ceux qui ont moins, d'autres inégalités ont vu le jour. Le SNALC ira jusqu'à dire d'autres injustices. A savoir l'exclusion de certaines écoles du label REP et REP+ car n'appartenant pas au secteur du collège de rattachement.

Si le label REP/REP+ offre une solution à 6 000 écoles (et 1 000 collèges), toutes les écoles qui nécessiteraient une aide n'y ont pas accès. Pourquoi ? Car l'attribution se fait de façon descendante : pour être classé REP/REP+, il faut

ÉCOLES ORPHELINES : QUAND L'ÉTAT NE DONNE PAS PLUS À CEUX QUI ONT MOINS

pour une école, dépendre d'un collège en éducation prioritaire. Si les collèges obtiennent le label en fonction d'indicateurs sociaux, (parents d'élèves appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées...), ce n'est pas le cas pour les écoles qui doivent simplement être rattachées à un collège REP.

Quand on sait qu'en moyenne six écoles dépendent d'un seul collège de secteur, on comprend aisément le problème : le secteur, par sa taille, opère une moyenne ne permettant pas de considérer les cas propres à chaque école, cas souvent bien différents de celui du collège. Ainsi, des écoles des quartiers défavorisés sont orphelines car rattachées à un collège hors éducation prioritaire. En 2016, les études montraient au travers des données fiscales et du niveau de vie médian des habitants que les deux tiers des élèves des quartiers les plus défavorisés, soit 350 000 élèves, sont encore hors réseau. Il est donc temps que le Ministère classe les écoles en fonction de critères qui leur sont propres.

contact :

info@snalc.f